

# CAPN A

## REUNION SUITE À LA PUBLICATION DU MOUVEMENT NATIONAL DES INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES

**L**a CGT FIP condamne l'application de la loi dite de transformation de la fonction publique à la DGFIP qui supprime notamment la tenue des CAP de mutations et de 1<sup>ère</sup> affectation.

Les élus en CAP nationale de catégorie A, B et C ont adressé une déclaration liminaire commune sur les mouvements de mutation au chef de service RH qui rappelait notamment l'importance du rôle des CAP en matière de défense individuelle et collective des agents. Attachés aux élections professionnelles et prenant à cœur notre rôle en tant qu'élus, nous nous interrogeons sur la participation à cette réunion d'organisations syndicales non représentatives.

Lors des « échanges » entre la CGT et le bureau RH1C qui ont précédé la publication du mouvement des IFIP, nous vous avons demandé :

- ➔ De publier le tableau de classement par département à l'ancienneté administrative, pour rappel prévu dans les lignes directrices de gestion sur la mobilité.
- ➔ Publier aussi un tableau de classement pour les rapprochements externes par département, seul instrument permettant aux agents de se situer en matière de mutation.
- ➔ De nous donner la situation des effectifs par direction pour connaître la situation de l'emploi en catégorie A.

Avons-nous une réponse aujourd'hui sur ces trois points ?

Même si le mouvement est globalement bon, et ce principalement à cause de la diminution spectaculaire du nombre de demandes pour convenances personnelles, un certain nombre de collègues restent sur la touche. Nous ne sommes pas en mesure de les éclairer, sans aucun élément sur la répartition des emplois et sur l'élaboration du mouvement.

Cela exacerbe les sentiments d'injustice que ressentent beaucoup de nos collègues, en particulier sur le télescopage avec le mouvement des stagiaires.

Mais les lois de transformation de la fonction publique ne sont pas là pour aider les collègues, ni pour les rassurer..

Nous vous demandons d'examiner les dossiers des collègues en tenant compte des règles de gestion et en prenant en compte les situations familiales et les cas particuliers au vu de la situation déficitaire des départements au 31 décembre 2020 .

Enfin, la CGT Finances Publiques exige une fois de plus l'appel de l'intégralité des listes complémentaires tous concours confondus.